

FICHE EXPERIENCE

Communauté de communes Tarnon Mimente, et CC de Hauts Gardons (Lozère)

Région Languedoc Roussillon

Une charte pour contractualiser l'accueil et sensibiliser les élus

Les deux communautés de communes cévenoles regroupent respectivement 6 et 7 communes (de 996 et 984 habitants) caractérisées par une densité de population extrêmement faible (4 habitant/km²) L'accueil et l'accompagnement de porteurs de projets y sont perçus comme un « nerf de la guerre » et surtout comme étant l'affaire de tous : élus, habitants. En 2004 naît l'idée de mettre en œuvre sur le territoire **une démarche participative d'écriture d'une charte de l'accueil**, mettant en avant les valeurs affirmées par le territoire, ses objectifs et ses attentes concernant l'accueil de créateurs d'activités. L'idée, contractualiser un engagement réciproque entre un territoire d'accueil et un nouvel arrivant.

Actions réalisées

La trame d'un dispositif d'engagement réciproque a été élaborée par un groupe d'une soixantaine de personnes d'horizons divers, dans le cadre du programme européen VIVRE (réseau européen au service des porteurs de projets en milieu rural) Les travaux ont réuni autour d'une même table des porteurs de projets, des élus et des institutionnels. Ces personnes ont mis en commun leurs attentes, et dégagé des « espaces de contractualisation ». Les résultats des travaux ont ensuite été mis en commun avec des collègues espagnols, portugais, polonais et roumains. Les recoupements et points de convergence ont permis d'identifier les éléments à partir desquels naîtront des réponses "contractuelles" négociées entre les candidats et les structures territoriales, communautés de communes et pays. **Un texte de quelques lignes affirmant les valeurs fondatrices de la charte de l'accueil est rédigé** et adopté par la structure délibérante du territoire d'accueil (communauté de communes ou pays). Il a valeur de charte pour ses promoteurs et conditionnera toute la suite du dialogue avec le nouvel arrivant. On peut y trouver une brève description des attentes du territoire, de ses perspectives d'évolution des valeurs qu'il prend en compte (développement durable, égalité hommes femmes, transparence, etc.):

Obligation d'informations Le territoire s'engage à fournir un document détaillé, actualisé, et réaliste du diagnostic du territoire Le porteur de projet s'engage à fournir au territoire des informations régulières sur son projet

Des apports réciproques clairement formulés : Le porteur de projet identifie les apports de son projet pour le territoire : Durabilité (économique, sociale, environnement) et prise en compte de l'existant culturel, patrimonial, social. Il présente son « étude de marché » et son « business plan » : Viabilité et « Vivabilité ». Le territoire exprime son intérêt pour le projet (évaluation validation cohérence par rapport au plan stratégique).

Un accès à l'information et aux services : accès à un lieu d'information organisé et clairement identifié (réglementation, financement, informations sur les dispositifs d'appui technique à des informations actualisées sur le territoire (bourse d'échanges), à une « base de données » de tous les acteurs et projets (projets anciens, en cours et à venir)

Un appui technique lisible et organisé Le territoire propose des moyens (humains, financier, matériel, formation parrainage...) Le porteur de projet s'engage à les utiliser dans les meilleures conditions.

Des modalités d'accompagnement et de solidarité territoriale Le territoire exprime les modalités de l'accompagnement : Parrainage Tutorat Caution morale et financière Organisation d'un réseau des « parrains » Le porteur de projet s'engage à faire part de son expérience auprès du territoire et à devenir ensuite un tuteur pour les futurs porteurs de projets

Résultats Une soixantaine d'acteurs locaux dont élus et institutionnels ont élaboré une méthodologie d'élaboration de la « charte de l'accueil » Des réunions sont prévues au (élus/habitants) pour élaborer cette charte.

Contact Floriane Rouge 04 66 65 65 65